



Conseil municipal

Calendrier des séances ordinaires 2023

Lors de la séance du Conseil de la municipalité de Saint-Valérien tenue lundi le 5 décembre 2022, ledit conseil a adopté la résolution no 2022-281 établissant le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023.

Les séances se tiendront le lundi à la salle du conseil située au 181, route Centrale et débuteront à 20h00 :

- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1^{er} mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 7 août
- 11 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre